



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5310057 - Archipel de Glenan

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	9
6. GESTION DU SITE	10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR5310057

1.3 Appellation du site

Archipel de Glenan

1.4 Date de compilation

31/01/1990

1.5 Date d'actualisation

30/06/2008

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Bretagne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 10/12/2019



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/12/10/TREL1921653A/jo/texte>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -3,96667°

Latitude : 47,71667°

2.2 Superficie totale

58790 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

99,8%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
53	Bretagne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
29	Finistère	0,2 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
29058	FOUESNANT

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A192	Sterna dougallii	r	43	43	p	P	G	A	B	A	B
B	A193	Sterna hirundo	r	271	300	p	P	G	C	A	C	A
B	A197	Chlidonias niger	c			i	P	DD	D			
B	A199	Uria aalge	c	80	80	i	P	M	C	B	C	B
B	A200	Alca torda	c	11	11	i	P	M	C	B	C	B
B	A222	Asio flammeus	w	3	11	i	P	M	C	B	C	B
B	A001	Gavia stellata	w	0	1	i	P	P	C	B	C	B
B	A002	Gavia arctica	w	1	10	i	P	P	C	A	C	A
B	A003	Gavia immer	w	2	4	i	P	P	C	B	C	B



B	A005	Podiceps cristatus	w	27	27	i	P	M	C	C	C	B
B	A007	Podiceps auritus	w	34	34	i		P	C	B	C	B
B	A008	Podiceps nigricollis	w	69	69	i	P	M	C	B	C	B
B	A013	Puffinus puffinus	c	324	324	i	P	M	C	B	C	B
B	A014	Hydrobates pelagicus	c	20	20	i	P	M	C	B	C	B
B	A016	Morus bassanus	w			i	P	DD	C	B	C	B
B	A016	Morus bassanus	c	1957	1957	i	P	M	C	B	C	B
B	A017	Phalacrocorax carbo	w			i	P	DD	C	B	C	B
B	A017	Phalacrocorax carbo	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A018	Phalacrocorax aristotelis	r	102	213	p	P	M	C	A	C	A
B	A046	Branta bernicla	w	450	665	i	P	G	C	B	C	B
B	A063	Somateria mollissima	w	8	8	i	P	M	C	B	C	B
B	A065	Melanitta nigra	c	83	83	i	P	M	C	B	C	B
B	A069	Mergus serrator	w	35	50	i	P	P	C	B	C	B
B	A072	Pernis apivorus	c			i	R	DD	D			
B	A103	Falco peregrinus	c			i	R	DD	D			
B	A125	Fulica atra	c			i	P	P	C	B	C	B
B	A130	Haematopus ostralegus	w	400	500	i	P	M	C	A	C	A
B	A130	Haematopus ostralegus	r	44	50	p	P	G	B	A	C	A
B	A137	Charadrius hiaticula	w	200	250	i	P	G	C	B	C	B
B	A137	Charadrius hiaticula	r	0	1	p	P	G	C	B	C	B
B	A138	Charadrius alexandrinus	r	15	17	p	P	G	C	A	C	A
B	A141	Pluvialis squatarola	c	16	50	i	P	G	C	B	C	B



B	A144	Calidris alba	w	37	258	i	P	G	C	B	C	B
B	A147	Calidris ferruginea	c	2	3	i	P	G	C	B	C	B
B	A148	Calidris maritima	w	20	27	i	P	G	C	B	C	B
B	A149	Calidris alpina	w	44	400	i	P	G	C	B	C	B
B	A157	Limosa lapponica	c	10	30	i	P	G	C	B	C	B
B	A160	Numenius arquata	w	7	230	i	C	G	C	B	C	B
B	A162	Tringa totanus	w	20	30	i	P	G	C	B	C	B
B	A169	Arenaria interpres	w	240	320	i	P	G	C	A	C	A
B	A169	Arenaria interpres	c			i	P	DD	C	B	C	B
B	A173	Stercorarius parasiticus	c	8	8	i	P	M	C	B	C	B
B	A175	Catharacta skua	c	11	11	i	P	M	C	B	C	B
B	A183	Larus fuscus	r	3000	4600	p	P	M	A	A	C	A
B	A184	Larus argentatus	r	5000	6000	p	P	M	B	A	C	A
B	A187	Larus marinus	r	300	706	p	P	M	B	A	C	A
B	A862		w			i	P	DD	C	B	C	B
B	A885		r	0	0	i		G	D			
B	A863		r	2552	2552	p	P	G	A	A	C	A
B	A693		c	35	35	i	P	M	C	B	C	B
B	A861		w	1	10	i	P	G	C	B	C	B
B	A861		c	0	10	i	P	M	C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.



- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site			Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	100 %

Autres caractéristiques du site

Composé de huit îles principales et d'une dizaine d'îlots avec de multiples écueils qui le bordent laissant apparaître une véritable petite mer intérieure, l'archipel des Glénan est situé à 10 milles au Sud de Fouesnant dont il est rattaché administrativement.

Cet archipel constitue un système écologique très riche, tant au niveau terrestre qu'au niveau marin, avec des équilibres très fins entre les îles, les lochs, les îlots couvrant et découvrant, les écueils en bordure extérieure, l'hydrodynamisme associé, la diversité des modes d'exposition, la végétation et la distance au continent.

Vulnérabilité

: La nature et l'intensité des menaces varient d'une part en fonction des catégories de milieux, d'autre part en fonction des espèces. Des mesures de conservation différenciées, adaptées à ces diverses problématiques devront donc être élaborées.

La situation des oiseaux totalement inféodés aux eaux marines est à surveiller du fait de l'augmentation de la pression halieutique qui peut éventuellement se traduire par une diminution des ressources alimentaires, de la persistance de la pollution chronique ou accidentelle par les hydrocarbures et la multiplication des engins de pêche utilisés par les professionnels et les plaisanciers. La conservation des oiseaux coloniaux nichant sur les îles et îlots est confrontée à trois problèmes majeurs : le dérangement humain, la dynamique de la végétation (développement des fourrés et formations arborescentes), les relations interspécifiques (compétition et prédation : goélands et sternes, goéland marin et autres goélands).

On retrouve également une forte composante "dérangement humain" pour les limicoles côtiers, mais en relation avec des activités de loisir (plaisance, activités balnéaires) plutôt que professionnelles. Elle fait également intervenir des problèmes de relations entre espèces, de par une prédation accrue sur les #ufs et les poussins en cas de dérangement intempestif

4.2 Qualité et importance

L'intérêt ornithologique majeur de la ZPS "archipel des Glénan" repose essentiellement sur son rôle pour la reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux marins et concerne environ 140 espèces d'oiseaux de façon régulière.

L'avifaune des Glénan comprend un total de 33 espèces nicheuses, parmi lesquelles 32 sont également présentes en hiver ou fréquentent la zone en période de migration, tandis que 105 autres espèces sont uniquement migratrices ou hivernantes. Ceci porte à 137 le nombre d'espèces pour lesquelles l'archipel des Glénan accueille des populations en période inter-nuptiale.

Le faible nombre d'espèces reproductrices est caractéristique des systèmes insulaires. Ce phénomène est compensé par la présence de plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale.

Il s'agit d'une zone de reproduction importante pour les sternes :

Les mesures de gestion (sur la végétation, gardiennage, ...) mises en oeuvre sur l'île aux Moutons depuis 4 ans ont conduit à une forte augmentation des couples de reproducteurs, notamment des sternes. Le site accueille désormais la quasi totalité des sternes de Dougall de France et la deuxième colonie de sternes caugek.

Ces espèces piscivore se nourrissent essentiellement de lancons (*Ammodytes* sp.), de petits clupéidés (sardines, sprats, anchois), et d'athérines qu'elles capturent près de la surface de l'eau. Les principales zones de pêche des oiseaux des Moutons sont situées dans la chambre aux Glénan et dans un rayon de 25 kms autour des colonies, y compris dans l'estuaire de la rivière de Pont l'Abbé et de l'Odet.

L'extension du site en partie marine (mais aussi à l'ensemble des îlots de l'archipel) a permis la prise en compte d'effectifs d'espèces plus importants concernant le cormoran huppé, l'huîtrier-pie, le Gravelot à collier interrompu et les goélands. Pour les Goélands, la ZPS accueille des effectifs d'importance nationale, voire mondiale pour le goéland brun.

A noter la présence significative des plongeurs en hiver et notamment du Plongeon arctique.

De nombreuses espèces pélagiques ou migratrices fréquentent désormais le territoire concerné par la ZPS. Il s'agit du Puffin des Anglais, du Puffin des Baléares, du Pétrel tempête, de la Mouette pygmée et le Fou de Bassan qui sont des espèces dont la zone marine reste l'habitat de prédilection.



Des inventaires exhaustifs seront nécessaire pour préciser le statut de ces espèces dans la ZPS

Le DOCOB du site a été validé en 2015

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	G01.01	Sports nautiques		I
H	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
L	C01.01	Extraction de sable et graviers		I
L	F01.02	Culture sur filière / élevage en cage		I
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
M	D03.02	Voies de navigation		I
M	F02.02	Pêche professionnelle active (arts trainants)		I
M	F02.03	Pêche de loisirs		I
M	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		I
M	K03.01	Compétition (faune)		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	G03	Centres d'interprétation		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Collectivité territoriale	%
Domaine public de l'état	%
Domaine public maritime	%
Eaux territoriales	%

4.5 Documentation

- BARGAIN B., GELINAUD G. & MAOUT J., 1999. Les limicoles nicheurs de Bretagne. Bretagne Vivante - SEPNB, 179 p.
- BARGAIN B. & DELIOU N., 2004. Inventaire cartographique et état de conservation des espèces de faune d'intérêt patrimonial sur le site Natura 2000 de l'archipel des Glénan. Bretagne Vivante - SEPNB, 75 p.
- CADIOU B., 2002. Les oiseaux marins nicheurs de Bretagne. Les cahiers naturalistes de Bretagne. Ed. Biotope. 135 p.



- CADIOU B., PONS J.-M. & YESOU P., 2004. Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine (1960-2000). Editions Biotope, Mèze, 218 p.
- DIREN Bretagne, 2007, Evaluation des Zones de Protections Spéciales (ZPS) de Bretagne. LE NEVÉ A. et al., 2004. Sternes de Bretagne. Observatoire 2003. Contrat Nature " oiseaux marins " 2003-2006. Bretagne Vivante - SEPNB / Conseil régional de Bretagne / Conseil général des Côtes d'Armor / Conseil général du Finistère. 69 p.
- LE NEVÉ A. (coord), 2005. Sternes de Bretagne. Observatoire 2004. Contrat Nature " oiseaux marins " 2003-2006. Bretagne Vivante - SEPNB / DIREN Bretagne / Conseil régional de Bretagne / Conseil général des Côtes d'Armor / Conseil général du Finistère. Sous presse.
- MNHN (Muséum national d'histoire naturelle), 2002. Natura 2000 / directive "oiseaux". Codification des données espèces dans les formulaires des zones de protection spéciale. Note de cadrage. Note explicitant la méthode d'évaluation mise en œuvre par le MNHN. Ministère de l'écologie et du développement durable. 21 p.
- ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D, 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et recherche de priorités. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'études ornithologiques de France / Ligue pour la protection des oiseaux. Paris. 560 p.
- YESOU P., BERNARD F., MARQUIS J. NISSER J. & TRIPLET P. 2001. Reproduction de l'Huïtrier pie *Haematopus ostralegus* sur l'île de Béniguet, Finistère. *Alauda* 69 : 503-512.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	1 %
32	Site classé selon la loi de 1930	55 %
38	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	1 %
54	Réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public maritime	10 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	Glenan		%
32	Glenan	*	55%
38	Ile aux moutons	+	1%
54	Glenan	+	10%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site



6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Commune de Fouesnant

Adresse : Mairie de Fouesnant CS31073 29170 Fouesnant- Les Glénan

Courriel : geraldine.gaillere@ville-fouesnant.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- Oui Nom : Docob Glénan tome2 - Diagnostic du site et mesures de gestion
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1498_DOCOB_GLENAN_TOME_2.pdf
Nom : Docob Glénan tome1 - Etat des lieux
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1498_DOCOB_GLENAN_TOME_1.pdf
Nom : Docob Glénan atlas carto
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1498_DOCOB_GLENAN_TOME_1_Atlas_carto_A3.pdf

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Orientations de gestion pour une conservation durable du site

Un comité de pilotage élargi mis en place par le Préfet maritime et le Préfet de département réunira l'ensemble des acteurs concernés par le nouveau site dont les organisations socio-professionnelles. Ce comité aura pour rôle de réviser et compléter le document d'objectifs existant en définissant des préconisations de gestion nécessaires à la préservation durable des espèces animales et milieux marins d'intérêt communautaire concernés.

La désignation d'une zone de Protection Spéciale élargie en 2008 doit permettre une meilleure préservation des espèces d'oiseaux marins. Sur la base du travail déjà réalisé d'inventaires, de concertations, de préconisations et de mesures de gestion par l'opérateur, l'extension de ce site doit permettre de conduire un projet territorial adapté intégrant l'ensemble des acteurs et des activités maritimes.

Afin d'accroître la pertinence de certaines mesures de gestion qui seront proposées, il sera nécessaire que les opérateurs des sites Natura 2000 de Penmarc'h, Glenan et Trévignon travaillent de concert puisque ces trois sites sont jointifs et qu'ils définissent la bonne échelle de travail par rapport au fonctionnement écologique de ce secteur très maritime.

La mise à jour du DOCOB sur le site étendu devra intégrer la mise en œuvre d'orientations de gestion appropriées par rapport aux enjeux de conservation tels que :

- Maintien et restauration des populations d'oiseaux en lien avec la préservation des habitats, de leur tranquillité et des ressources.
- Suivi des ressources, notamment dans la zone d'estran.



- Suivi de la qualité des eaux, notamment au cœur de l'archipel et par rapport aux activités anthropiques qui peuvent générer des pollutions diffuses, concentrées ou continues, du fait d'équipements peu appropriés (canalisation et évacuation des eaux des différents bâtiments, plaisance) : cette politique de l'eau sera intégrée aux orientations du document d'objectifs mais reposera sur d'autres instruments réglementaires que Natura 2000.
- Développement de suivis scientifiques à une échelle pertinente, tant en termes d'espèces qu'en termes de relation espèces/habitats.
- Sensibilisation à une échelle élargie et ciblée de la richesse avifaunistique du territoire, des problématiques associées et des problèmes de dérangement et de partage de l'espace.
- Promotion d'activités et de supports d'information et de sensibilisation respectueuses et durables.
- Veille et interventions appropriées en cas de pollution par hydrocarbures.

Plus globalement, les projets pouvant avoir des effets directs ou indirects sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires qui ont justifié la désignation du site Natura 2000, devront ainsi faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences.

La commune de Fouesnant, Bretagne Vivante - SEPNEB, les scientifiques et les pêcheurs sont les partenaires privilégiés pour la définition de mesures de gestion appropriées. Les différents usagers de la zone marine auront à faire converger leurs préoccupations pour une meilleure connaissance et protection des oiseaux marins.

Les activités de défense exercées sont en particulier :

Aérienne :

Patrouilles opérationnelles et de surveillance aérienne ;
Zones d'entraînement aérien très basse altitude ;
Zone comprise dans la TMA de Lann-Bihoué ;
Zone de transit des aéronefs reliant Landivisiau, Lann-Bihoué et les zones de tir de Gâvres et de Quiberon ;
Zone de posé d'hélicoptères ;
Zone de largage chaînes SAR et artifices ;

Surface :

Patrouilles opérationnelles et de surveillance nautique ;
Zones d'entraînement commandos marine et du centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes (CPEOM) de ROSCANVEL(29); Zone de transit, activité et mouillage de bâtiments militaires ;
Zone d'exercices d'instruction de type commando, manoeuvres, exercices amphibies interarmées de niveau national ;
Zones de tirs ;
Zones d'exercices amphibies.

Sous marine :

Zones d'entraînement commandos marine et du centre parachutiste d'entraînement aux opérations maritimes (CPEOM) de Roscanvel(29).



Opérations de chasse aux mines ;
Emissions sonar ;
Zone d'expérimentation guerre des mines.

Action de l'état en mer :

Opérations de déminage sur l'estran et points de dépose et de destruction d'explosifs ;

Plus généralement les espaces marins inclus dans le périmètre du site sont mobilisés pour assurer la protection du territoire national, y compris à un niveau stratégique. Les activités de défense, d'assistance et de sauvetage, de prévention et de lutte contre la pollution et de police en mer ne pourront pas être remises en cause par cette mesure de classement.

La pérennisation des missions précitées ne devra pas être remise en cause.

Le classement concerne le sémaphore de Beg Meil. Il ne devra pas remettre en cause les fonctions de défense et d'action de l'Etat en mer concernées par ces espaces et équipements ainsi que leur entretien et leur capacité d'évolution.